

VIVRE EN HARMONIE AUX DDM

Année scolaire 2026-2027

Voici quelques règles de vie que tu adopteras pour le bien de tous. Ne t'effraie pas ; avec un peu d'attention et d'habitude, ces principes te seront vite familiers et te permettront de réaliser un travail scolaire et d'entretenir des relations de qualité.

Le respect des personnes, jeunes et adultes

Dans tes paroles, tes actes, tes gestes

Nous souhaitons que tu fasses preuve d'attention et d'écoute vis à vis des autres élèves et de tes aînés : professeurs, personnel, visiteurs, etc. Tu n'injures et tu ne te moques de personne. L'école est le lieu idéal pour apprendre et développer une vie sociale harmonieuse. Ainsi, tu règles les éventuels conflits par le **dialogue** et, si cela s'avère nécessaire, tu demandes l'aide d'un adulte. Lorsqu'un adulte est en conversation, tu ne l'interromps pas et tu respectes une distance minimale pour ne pas le gêner.

Aux abords de l'école

Nous voulons vivre en bonne harmonie avec les riverains de la rue Vergote. Dans ce but, nous te demandons de **sortir de l'école dans le calme** et de laisser libres les trottoirs, les murets et les entrées des immeubles avoisinants ainsi que l'entrée de l'Ecole du Bonheur. La rue et la cour d'honneur ne sont pas un terrain de jeu. Si tu te rends à l'école en vélo partagé ou en trottinette électrique, sois respectueux et dépose-les sur les emplacements prévus de manière à ne gêner ni les piétons, ni les cyclistes et automobilistes. Ne reste pas sur le perron et **ne t'attarde pas dans la cour d'honneur** (à 15h40 ou à 13h le mercredi). Si ta journée de cours est terminée, ce n'est pas le cas pour tous les élèves dont le travail risque d'être perturbé par des rassemblements trop bruyants. Dans tous les cas, tiens compte des remarques des adultes, qu'ils soient ou non tes professeurs.

N'utilise pas **la station Georges Henri** comme lieu de rassemblement pour y trainer en groupe, évite les bousculades et les cris. Adopte une attitude respectueuse vis-à-vis des autres usagers qui ne nuise ni à leur confort ni à la réputation de notre école.

Dans l'établissement

Tu te déplaces calmement sans courir. Tu ne coupes pas les rangs et tu en respectes le calme. Tu ne chiques pas et tu ne consommes pas de boissons énergisantes. Là encore, tu tiens compte des remarques des adultes, qu'ils soient ou non tes professeurs.

Début et fin de cours

Tu te lèves pour accueillir le professeur avec ton matériel prêt pour le cours. A la fin du cours, tu attends son signal (et non le signal musical) pour ranger tes affaires et te lever.

Respect du personnel d'entretien et de la cuisine

Grâce à leur travail de qualité, ces personnes employées par l'établissement participent chaque jour à ton bien-être. Elles ne sont pas à ton service. Leur métier ne consiste pas à compenser les négligences individuelles, mais à remettre en état les lieux salis **par un usage normal**.

Sens du groupe

Dans l'établissement et aux abords de celui-ci, tu restes discret dans l'expression de tes sentiments.

La politesse

Bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît, pardon, ...

Ces quelques mots rendent notre vie en communauté tellement plus agréable et, prononcés avec le sourire, c'est encore bien mieux.

Dans l'utilisation de la messagerie Smartschool, les élèves soigneront la forme de leur communication : grammaire, orthographe et les formules de politesse !

Relation aux adultes

Tu fais preuve d'une attention particulière pour les adultes que tu côtoies dans l'établissement.

Accepte leurs remarques et adresse-toi à eux avec respect. Cède leur la rampe d'escalier, le passage dans les couloirs et aux portes.

Être au bon endroit, au bon moment dans la bonne attitude

Lorsque tu arrives à l'école

En 1^{er} et 2^e années : tu entres par la porte latérale de la cour d'honneur (à droite de l'entrée principale). Dès ton arrivée, tu te rends dans la cour. Une fois les grilles franchies, tu es sous la responsabilité de l'école ; **tu ne peux donc en ressortir**. Au premier signal (8h25), tu te ranges avec ta classe ou ton groupe d'option, au deuxième, tu fais silence et écoute l'éducateur.trice. Tu montes ensuite en classe avec ton professeur, **en rang et dans le calme**. **En cas de licenciement à la 1^{ère} heure de cours**, tu te présentes obligatoirement à la salle d'étude dès ton arrivée à l'école. En aucun cas tu n'attends sur le trottoir, ni aux abords de l'école.

En 3^e et 4^e années : tu entres par la grande porte blanche du nouveau bâtiment (à droite de la cour d'honneur).

Tu peux monter en classe à partir de 8h15 et au plus tard à 8h25. Avant cela, tu attends **dans la cour de récréation ou dans le patio**.

En 5^e et 6^e années : tu entres par la grande porte blanche du nouveau bâtiment (à droite de la cour d'honneur).

Tu peux monter à l'étage dès ton arrivée. A 8h25, il t'est demandé d'entrer en classe et d'attendre le professeur dans le calme.

Lorsque tu es en retard, en début ou en cours de journée

Avant de rejoindre ta classe, tu dois d'abord faire signer ton journal de classe par l'éducateur.trice de ton degré. Un retard de plus d'1/4 d'heure doit être motivé, sans quoi il sera assimilé à une absence injustifiée. Trois retards non justifiés sur une période de 4 semaines entraînent une sanction. Au 3^e degré ou en cas de retards répétés pour un même cours, l'élève sera susceptible de se voir refuser l'accès au cours.

En classe

L'école est un **lieu d'apprentissage basé sur l'étude et le travail**. Chaque élève se doit d'adopter une attitude qui correspond à ce projet c'est-à-dire se taire, écouter, rester assis et lever la main pour demander la parole. Le manque d'implication et tout comportement qui entrave le travail du groupe n'y ont évidemment pas leur place. Le professeur a le droit de

donner son cours sans être interrompu de manière intempestive et les élèves ont le droit d'assister à des cours qui se déroulent dans une atmosphère sereine. Quand un professeur te fait une remarque, tu l'acceptes sans répondre (pas de « oui, mais »). Au besoin, tu iras trouver le professeur après le cours pour t'expliquer poliment avec lui. En classe, il est interdit de manger et de chiquer.

Pendant les examens

En cas de tricherie suspectée ou effective (par exemple : bavardage), l'examen est susceptible d'être annulé et des sanctions adaptées seront prises. Des indications précises te seront fournies avant les sessions.

Escaliers

Les élèves n'ont accès **ni à l'escalier de bois, ni à l'escalier de carrelage**, qui fait partie de l'école primaire. Entre l'escalier du patio et l'escalier de marbre, ils empruntent celui qui permet l'accès le plus direct vers leur local de destination.

Aux récréations

Les élèves de 1^e et 2^e années descendent **dans la cour**. Ils peuvent passer ce temps de récréation à **la bibliothèque**.

Si, exceptionnellement, tu souhaites rester en classe pour travailler, tu demandes l'autorisation aux éducateur.trice.s uniquement.

Les élèves 3^e et 4^e années descendent dans la cour ou dans le patio. Ils entament la remontée à **11h15** et s'assurent ainsi d'arriver à l'heure au cours. Si un élève du 2^e degré souhaite, exceptionnellement, rester en classe pour travailler, il demande l'autorisation à son éducateur.trice uniquement.

Seuls les élèves de 5^e et 6^e sont autorisés à rester en classe.

Pour tous les élèves : Dans le bâtiment, tu ne t'assieds ni par terre ni sur les marches d'escalier. Tu emportes à la récréation les affaires dont tu auras besoin pour un cours qui ne se donne pas dans ta classe après la récréation.

Tu n'utilises l'ascenseur que lorsque tu es muni d'une autorisation spéciale donnée par ton éducateur.trice. Personne ne reste dans les couloirs ni dans le hall d'accueil : **ceux-ci sont uniquement des lieux de passage**.

Durant le temps de midi

Restauration :

Les élèves de 1^e et 2^e années descendent **au restaurant ou au jardin**. Exceptionnellement, ils peuvent rester au restaurant mais uniquement avec l'accord d'un éducateur.trice.

La partie haute du restaurant est réservée aux élèves de 3^e ainsi qu'aux 4^e, 5^e et 6^e qui prennent un repas chaud ou une salade. Le patio est, pendant le temps de midi, accessible aux seuls élèves de 4^e, 5^e et 6^e années. Les élèves de 3^e seront autorisés à les rejoindre à partir de 13h30.

Si tu es en 5^e ou en 6^e, tu peux manger dans le local 5/6 (309). Nous demandons évidemment que le local reste propre et rangé.

Pour d'évidentes raisons de propreté et d'hygiène, personne n'est autorisé à manger dans les couloirs. Cependant, les élèves sont autorisés à manger (pas pour des repas chauds !) dans la partie haute du jardin. Les plats, snacks chauds et salades qui supposent l'usage de couverts et d'assiettes doivent être consommés obligatoirement au restaurant.

En quittant le restaurant, les élèves débarrassent leur table et **replacent leur chaise dans les glissières**.

Le retour en classe se fait :

- Pour le 1^{er} degré lors de la sonnerie de fin de récréation
- Pour le 2^e degré, **dès 13h50**

Activités :

Les élèves ont accès à la **bibliothèque** ou à la **salle informatique**. Ils s'y présentent entre 13h30 et 13h35 et peuvent y rester jusqu'à 13h55.

Lieu d'étude, de lecture et de réflexion, **le silence y est de rigueur**. Si tu ne respectes pas cette règle de base, tu en seras écarté. La bibliothèque est également accessible lors de la récréation de 11h00.

Carte de sortie :

Les élèves de 1^e, 2^e et 3^e années qui rentrent manger chez un parent habitant à proximité immédiate de l'école (et uniquement ceux-là) sont autorisés à quitter l'école à l'heure de midi. Les parents doivent faire la demande écrite d'une **carte de sortie** aux éducateur.trice.s en début d'année.

Des précisions claires sur les responsabilités en cas d'accident sont fournies aux parents en début d'année.

En 4^e, tu peux sortir à l'heure de midi avec l'autorisation de tes parents (mais pas à la récréation de 11h). La carte de sortie peut être retirée au cas où tu ferais mauvais usage de cette liberté.

Les élèves de 5^e et 6^e peuvent sortir librement de l'école.

Les heures de fourche

Tu te rends **obligatoirement à la salle d'étude** sauf les élèves de 5^e et 6^e qui peuvent se rendre dans le local 5/6 pour travailler en autonomie. Apprends à utiliser intelligemment les heures où tu n'as pas cours ! Prends l'habitude de prévoir une occupation « de réserve » (par exemple, le roman pour le cours de français). Au 2^e degré, en cas de licenciement, tu dois passer par le bureau des éducateurs pour faire signer ton journal de classe avant de quitter l'établissement.

Durant les interours

Afin de maintenir le calme dans les couloirs, si tu ne dois pas changer de local, tu restes dans ta classe. Tu ne te penches pas aux fenêtres, tu évites tout déplacement inutile et tu veilles à parler calmement. Les interours ne sont pas les moments prévus pour remettre un document aux éducateur.trice.s. Si tu dois te rendre aux toilettes, tu demandes l'autorisation au professeur du cours qui débute après l'interours (mais ce n'est normalement autorisé que lors de la 3^e heure de cours). Il se peut qu'un professeur qui donne deux heures de cours d'affilée ne fasse pas d'interruption.

Lorsque tu es en retenue

Des manquements d'ordre disciplinaire ou de travail sont sanctionnés par une retenue. Ton attitude doit y être irréprochable ! Celle-ci se déroule le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30. Sois ponctuel sinon tu te retrouveras devant une porte fermée. Tu n'oublieras pas d'y **apporter ton journal de classe signé par tes parents**. Tu te présentes à la salle d'étude à 13h30.

En cas d'exclusion des cours

L'exclusion du cours est une **sanction grave**. Si un professeur te demande de sortir de la classe, tu te rends sans délai au bureau des éducateur.trice.s de ton degré ou dans le bureau de la préfète **muni de ton journal de classe**. En cas d'absence de ceux-ci, tu te rends à la salle d'étude où tu fais parapher ton journal de classe par le professeur qui y assure la surveillance.

Ton matériel, tes documents, ton organisation

Documents administratifs

Par respect pour tes éducateur.trice.s et leur travail, nous te demandons de remettre les talons-réponses des courriers adressés à tes parents **au plus tard** à la date mentionnée sur le talon.

Absences

Après une absence, tu remettras, **le jour de ton retour**, le motif écrit par tes parents ou le certificat médical aux éducateur.trice.s de ton niveau.

Ensuite, tu prendras toutes les initiatives nécessaires pour te mettre en ordre, c'est-à-dire compléter tes notes de cours, t'informer des dates de travaux & d'interrogations. **Tu es responsable de ta mise en ordre** (journal de classe, supports, circulaires etc.).

Enfin, en cas d'absence à une évaluation, tu prendras **toi-même** contact avec ton professeur pour convenir des modalités de la récupération. Sans cette démarche, l'évaluation sera sanctionnée par un « 0 ». Les élèves sont susceptibles d'être convoqués le vendredi à 15h40. Il est donc impératif de s'organiser pour être disponible.

Bulletin

Prends l'habitude de le faire signer sans tarder par tes parents et remets-le à ta/ton titulaire/ton éducateur endéans la semaine qui suit.

Journal de classe

C'est un outil de travail à **avoir toujours avec toi**.

Il doit être **tenu avec le plus grand soin**, de manière complète, même les jours où tu es absent(e). Tu y notes les travaux à réaliser, les documents à faire signer, le matériel à apporter, etc. Il te permet également de mieux organiser ton travail grâce à des plannings mensuels. Tu le montres à tes parents pour qu'ils signent les éventuelles remarques. Au 1^{er} degré, il sera vérifié régulièrement par ton éducateur.trice ou par ta / ton titulaire.

Smartschool

Notre école s'appuie dans son organisation sur la plateforme informatique Smartschool. Celle-ci permet entre autres de consulter en ligne :

- l'agenda de classe des matières travaillées chaque semaine
- les échéances des divers travaux et interrogations à présenter
- les résultats des travaux et interrogations dans chaque matière
- les bulletins de période : les résultats et les commentaires des enseignants
- les messages/ les actualités de la direction, des éducateurs ou enseignants
- ...

Il est un outil indispensable pour une gestion efficace de ton organisation et de ton travail. Il convient que toi et tes parents vous vous y connectiez plusieurs fois par semaine.

Matériel pédagogique

- Au 1^{er} degré, pour faciliter ton organisation, tu posséderas en classe :
- Une **farde à rabats** qui te servira à transporter les feuilles « volantes » (notes de cours, circulaires, interrogations) ; prends l'habitude de classer chaque soir ces différents documents et n'oublie pas de montrer à tes parents ceux qui leur sont adressés et qu'ils devront signer.
- Des **feuilles de classeur** en réserve.

- Aie toujours ton matériel personnel avec toi aux jours prévus (voir listes remises par les professeurs) ; les emprunts entre élèves sont cause de distraction pour ta classe.
- En tout cas, il t'est interdit de te servir tout seul dans le banc d'un autre élève. De même, lorsque tu trouves un objet qui ne t'appartient pas, dépose-le immédiatement à l'accueil ou chez les éducateurs.trice.s. Prendre ou garder un objet qui n'est pas à toi témoignerait de ton manque de respect pour la propriété d'autrui et pourrait être assimilé à un vol, ce qui est un grave délit. Nous te conseillons vivement de marquer ton matériel scolaire (livres, cahiers, classeurs, fardes, tenue de gymnastique, etc.).
- **Les marqueurs indélébiles à l'alcool** et les porte-lames ne font pas partie du matériel pédagogique (en cas de besoin, ceux-ci sont prêtés par les professeurs). Ils sont donc interdits dans l'établissement. Lorsque tu changes de local et/ou que tu as cours d'éducation physique, prends avec toi le matériel nécessaire.
- En cas d'oubli de matériel, de travail non fait, de retards dans la rentrée de documents administratifs, tu t'exposeras à des sanctions ! Pour éviter cela, tu prépareras ton cartable avec méthode le soir.

Travaux (en 1^e et 2^e années):

- Tous tes travaux (devoirs, interrogations, punitions) seront écrits lisiblement et à l'encre.
- Leur présentation sera soignée (marge, soulignement) et avec en-tête. Les travaux sont à remettre à la date fixée par le professeur et notée au journal de classe.
- Lorsque le professeur te rendra un travail, tu devras le corriger. Réalise cette correction avec soin : c'est une source importante d'apprentissage.
- Tu feras ensuite signer ce travail par tes parents puis tu le classeras par ordre chronologique décroissant dans le répertoire d'interrogations de la branche concernée.
- Enfin, tu complèteras la page de garde de ce répertoire.
- Ces carnets d'apprentissage / répertoires d'interrogations sont très importants puisqu'ils permettent à tous (parents, élèves, professeurs et éducateur.trice.s) de situer ton travail. Ils sont susceptibles d'être vérifiés pendant l'année scolaire par chaque professeur.

Plagiat

Le plagiat est interdit et sera sanctionné. Il consiste à copier un auteur ou t'accaparer l'œuvre d'un créateur sans le citer ou le dire, ainsi qu'à fortement t'inspirer d'un modèle que tu oublies, délibérément ou par négligence, de référencer.

L'éventuel recours à un logiciel **d'intelligence artificielle** ne se fera qu'avec l'autorisation de l'enseignant concerné par le travail. Au minimum, il entraînera de la part de l'élève une transparence sur son utilisation, et une vérification parallèle des informations données et de leurs sources. Tout élève qui aura recours à l'Intelligence Artificielle lors d'une évaluation sans y avoir été explicitement autorisé se verra sanctionné par un « 0 ».

Téléphone portable, écouteurs, casque, montre connectée, tablette etc. :

Depuis la rentrée 2025-2026, la Fédération Wallonie-Bruxelles **interdit l'usage récréatif des smartphones et autres appareils connectés à l'école**. Cette interdiction s'applique dès que l'élève entre dans l'école et lors de toute activité scolaire.

Les appareils doivent rester éteints et rangés, sauf autorisation d'un professeur pour un usage pédagogique.

Une exception est prévue pour les élèves ayant un handicap ou un problème de santé reconnu.

Tout usage non autorisé entraînera une confiscation, puis des sanctions progressives. L'objectif est d'améliorer la concentration, le bien-être et le climat scolaire.

Nous te rappelons par ailleurs que photographier, filmer un professeur ou un élève sans son consentement et a fortiori transférer ces images sur le net sont des pratiques punies par la loi.

Dans le cadre de notre établissement, elles seront sévèrement sanctionnées **puisque'elles sont une atteinte à la vie privée**. En outre, l'apport ou la diffusion de tout document (y compris virtuel) contraire aux bonnes mœurs sont évidemment interdits.

Enfin, tout bien de valeur ne nous semble pas avoir sa place en milieu scolaire et nous ne sommes en aucun cas responsables des vols et/ou dégradations dont ils font l'objet.

Le respect de l'environnement et du travail du personnel d'entretien

Jardin

Protégeons cet endroit de verdure que nous apprécions tous et **veillons** à le laisser propre !

Ne franchis pas les clôtures en bois qui protègent les plantations pour ne pas les écraser et les abîmer. Au besoin, fais le tour du talus. Ne piétine pas la pelouse de la cour d'honneur. Ne t'appuie pas sur les grillages qui entourent les plantations.

Jeux de ballons

Afin de préserver les plantations du jardin, les jeux de ballons se font uniquement sur le terrain de sport (football) ou sur la cour (basket).

Ordre et nettoyage des classes

La propreté, **nous en sommes tous responsables** ! Un local propre et bien rangé permet à chacun d'être attentif aux cours, de travailler sans être distrait par des objets qui traînent ou tombent (papiers par terre, crayons, etc.) ; c'est pourquoi, les titulaires ou les éducateur.trice.s organisent par degré le nettoyage des classes avec la collaboration des élèves, en plus de celle du personnel d'entretien. A la fin de la journée, il t'est demandé de mettre chaque jour ta chaise sur ton banc pour faciliter le balayage et de ramasser tes papiers ainsi que tout matériel personnel.

Enfin, tu participes à **l'ordre de la classe**, en respectant la disposition des bancs, en accrochant ta veste et ton sac de sport au portemanteau, en déposant ton cartable derrière ta chaise pour dégager les allées entre les bancs, et en rangeant tes fardes et manuels aux endroits appropriés. Les semaines où tu es désigné.e au tableau des charges, par respect pour les autres, tu les accomplis spontanément, sans qu'on ait besoin de te le rappeler. Chaque élève est responsable de son banc qu'il doit maintenir vierge de tout graffiti.

Tri des déchets, propreté des locaux.

Pour le respect de notre environnement, veille à jeter tes déchets dans les poubelles. Nous attirons ton attention sur le tri des déchets : des poubelles spéciales pour les papiers (bacs jaunes), les canettes, les berlingots et tous les plastiques (bacs bleus) sont placées à différents endroits de l'école et dans les classes. Dans un **souci écologique**, merci de les utiliser correctement.

Les bâtiments, le matériel scolaire, les terrains de sport, la bibliothèque, le jardin sont à ta disposition et tu es invité à les respecter. Si, dans le cas contraire, tu étais responsable de dégradations (y compris les graffitis) tu serais sanctionné par une collaboration personnelle obligatoire aux travaux de nettoyage et/ou de réparation et une participation aux frais occasionnés serait demandée à tes parents.

Réduction de mon impact environnemental

Aux Dames de Marie nous entreprenons des initiatives diverses en faveur de la réduction de notre impact environnemental notamment pour diminuer la quantité de déchets produite, encourager

une alimentation saine et durable, promouvoir une économie locale, soutenir la mobilité douce, etc. Nous attendons des élèves et de leurs familles qu'ils s'inscrivent individuellement dans ce projet pédagogique.

Une tenue vestimentaire sobre et correcte

Ta tenue vestimentaire

Ta tenue sera sobre, correcte et propre, **adaptée à l'activité exercée** (les tongs, claquettes et les bermudas colorés sont dédiés aux vacances ; les vêtements de camouflage sont des tenues militaires etc.). Les couvre-chefs (sauf les bonnets en hiver et dans la cour de récréation), vêtements déchirés ou à trous, les mini-jupes, mini-shorts, tenues de sport (training, maillot de football...), crop-tops, bustiers, dos nus et grands décolletés sont interdits. Les sous-vêtements ne seront pas apparents. Les leggings seront portés avec un vêtement au-dessus jusqu'à mi-cuisse. La coiffure et le maquillage seront soignés et discrets.

S'il est difficile d'être exhaustif et précis sur cette délicate question, l'objectif poursuivi reste que l'élève se présente à l'école avec l'apparence correspondant à son « métier » d'élève. **En conséquence, nous demandons aux élèves et à leurs parents d'accepter les remarques qui leur seraient faites à ce sujet.** Si nous te demandons de respecter une certaine simplicité dans ta tenue, c'est parce qu'**aux DDM, nous préférons l'être au paraître.** Evite l'étalage de tenues ostentatoires, et préfère-leur des vêtements choisis qui, tout en étant sobres, sont le reflet de ta personnalité.

En cas de non-respect répété des remarques concernant la tenue vestimentaire, les élèves de 2^e et 3^e degrés sont susceptibles d'être renvoyés chez eux pour changer de tenue. Les élèves du 1^{er} degré devront porter une tenue de rechange fournie par l'école ou par leurs parents.

Ce document n'est probablement pas exhaustif. Si tu te demandes si tu as le droit de faire quelque chose et que tu ne trouves pas la réponse ici, demande d'abord à un adulte avant d'agir.

Le "Vivre ensemble" est une version abrégée et simplifiée du Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.). C'est le R.O.I. qui exprime de manière précise les règles de vie en vigueur dans notre établissement. Il est disponible sur le site de l'école.

Bonne année scolaire

L'équipe éducative

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS SUR LA VIE AUX DDM ?

Consulte :

- le site de notre école : www.ddm-vergote.be
- la plateforme Smartschool : ddm-vergote.smartschool.be (pour les élèves inscrits)
- la page du compte Instagram : [@ddm-vergote](https://www.instagram.com/ddm-vergote)